
Présidence : Suisse

999^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 8 mai 2014

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 13 h 15
Reprise : 15 h 20
Clôture : 18 h 40

2. Président : Ambassadeur T. Greminger
M^{me} A. Rauber-Saxer

Le Président, la Grèce-Union européenne, la Fédération de Russie, la Turquie, l'Azerbaïdjan et la Serbie ont exprimé leurs condoléances à l'Afghanistan à la suite du glissement de terrain qui s'est produit le 2 mai 2014 dans la province du Badakhchan.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DE S. E. M^{me} NATALIA GHERMAN,
VICE-PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE L'INTÉGRATION
EUROPÉENNE DE LA MOLDAVIE

Président, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de l'intégration européenne de la Moldavie (PC.DEL/470/14), Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, Monaco et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/504/14), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/471/14), Fédération de Russie, Ukraine, Canada (PC.DEL/494/14 OSCE+), Turquie (PC.DEL/492/14), Roumanie, Azerbaïdjan (PC.DEL/486/14 OSCE+), Géorgie (PC.DEL/485/14 Restr.), Serbie (PC.DEL/502/14 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU CHEF DE LA MISSION DE L'OSCE
EN BOSNIE-HERZÉGOVINE**

Président, Chef de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine (PC.FR/7/14 OSCE+), Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/505/14), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/473/14), Fédération de Russie, Turquie (PC.DEL/491/14), Bosnie-Herzégovine (PC.DEL/472/14 Restr.), Directeur du Centre de prévention des conflits, Assemblée parlementaire de l'OSCE

Point 3 de l'ordre du jour : **PRÉSENTATION DE L'APERÇU DU PROGRAMME
POUR 2015 PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

Président, Directeur de l'administration et des finances, Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi qu'Andorre, la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/509/14), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/474/14), Fédération de Russie, Norvège (PC.DEL/512/14), Canada (PC.DEL/493/14 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/477/14 OSCE+), Turquie (PC.DEL/497/14 Restr.), Azerbaïdjan (PC.DEL/487/14 OSCE+), Arménie, Serbie (PC.DEL/496/14 OSCE+)

Point 4 de l'ordre du jour : **DÉFIS ACTUELS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ
DANS L'ESPACE DE L'OSCE ET ENGAGEMENT
DE L'OSCE AVEC L'UKRAINE**

Président, Coordonnateur des activités de lutte contre les menaces transnationales, Ukraine (PC.DEL/479/14 OSCE+), Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/506/14), Canada (PC.DEL/495/14 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/476/14), Assemblée parlementaire de l'OSCE, Biélorussie (PC.DEL/480/14 OSCE+), Norvège (PC.DEL/513/14/Corr.1), Turquie (PC.DEL/500/14), Autriche, Kazakhstan, Allemagne, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/490/14), France

Point 5 de l'ordre du jour : **AFFAIRES COURANTES**

- a) *Journée mondiale de la liberté de la presse, observée le 3 mai 2014 :*
Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine,

l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/507/14), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/483/14), Canada (PC.DEL/501/14 OSCE+), Serbie (PC.DEL/503/14 OSCE+), Fédération de Russie

- b) *Affaires R. Mirkadirov et A. et L. Yunus en Azerbaïdjan* : Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/508/14), Arménie, Azerbaïdjan (PC.DEL/488/14 OSCE+)
- c) *Situation des Roms en Ukraine* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/475/14), Ukraine (PC.DEL/511/14 OSCE+), Fédération de Russie
- d) *Soixante-neuvième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe* : Fédération de Russie, Ukraine (PC.DEL/478/14 OSCE+), Biélorussie (PC.DEL/481/14), Azerbaïdjan (PC.DEL/489/14 OSCE+), Tadjikistan (PC.DEL/482/14 OSCE+), Kirghizistan, Kazakhstan, Arménie
- e) *Peine de mort aux États-Unis d'Amérique* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/498/14)

Point 6 de l'ordre du jour : **ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET AUTRES
MODALITÉS D'ORGANISATION DU SÉMINAIRE
DE 2014 SUR LA DIMENSION HUMAINE**

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1121 (PC.DEC/1121) sur l'ordre du jour, le calendrier et autres modalités d'organisation du Séminaire de 2014 sur la dimension humaine ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Président

Point 7 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT
EN EXERCICE**

Annonce de la distribution du rapport du Président en exercice (CIO.GAL/77/14) :
Président

Point 8 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- a) *Annnonce de la distribution d'un rapport du Secrétaire général (SEC.GAL/69/14 OSCE+)* : Coordonnateur des activités de lutte contre les menaces transnationales
- b) *Visite du Secrétaire général à Rome et à Kiev, du 7 au 9 mai 2014 (SEC.GAL/69/14 OSCE+)* : Coordonnateur des activités de lutte contre les menaces transnationales

Point 9 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Annnonce par le Président en exercice, dans une lettre en date du 7 mai 2014 (voir l'annexe au présent journal), de l'adoption, dans le cadre d'une procédure d'approbation tacite, de la Décision n°1/14 du Conseil ministériel sur la nomination de M. Michael Georg Link en qualité de Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (voir la décision MC.DEC/1/14, dont le texte est joint au présent journal)* : Président, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/499/14), Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Monaco, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/510/14), Turquie
- b) *Deuxième réunion préparatoire du vingt-deuxième Forum économique et environnemental, devant avoir lieu à Montreux (Suisse), les 20 et 21 mai 2014* : Président

4. Prochaine séance :

Jeudi 15 mai 2014 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/999

8 May 2014

Annex

FRENCH

Original: ENGLISH

999^e séance plénière

Journal n° 999 du CP, point 9 a) de l'ordre du jour

LETTRE DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

Berne, le 7 mai 2014

Chers collègues,

En ma qualité de Président en exercice de l'OSCE, j'ai l'honneur de vous informer que le projet de décision du Conseil ministériel sur la nomination du Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (MC.DD/2/14/Rev.1), qui était soumis à une procédure d'approbation tacite prenant fin le 7 mai 2014 à midi HEC, n'a fait l'objet d'aucune objection.

La décision prend donc effet à compter d'aujourd'hui et sera jointe au journal de la vingt et unième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, ainsi qu'au journal de la séance du Conseil permanent du 8 mai 2014.

Les États participants qui entendent exercer leur droit de faire dûment enregistrer une déclaration interprétative ou une réserve formelle en vertu du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE sont invités à le faire par l'intermédiaire de leur délégation auprès de l'OSCE lors de la séance susmentionnée du Conseil permanent.

Je vous prie d'agréer, chers collègues, l'expression de ma plus haute considération.

[signature]

Didier Burkhalter

À l'attention des ministres des affaires étrangères
des États participants de l'OSCE



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel

MC.DEC/1/14
7 May 2014

FRENCH
Original: ENGLISH

DÉCISION N° 1/14
NOMINATION DU DIRECTEUR DU BUREAU DES INSTITUTIONS
DÉMOCRATIQUES ET DES DROITS DE L'HOMME

Le Conseil ministériel,

Rappelant la décision qu'il a prise à sa deuxième réunion, à Prague, en 1992, concernant le développement du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH),

Considérant que, conformément à sa Décision n° 1/11, le mandat de l'actuel Directeur du BIDDH, M. Janez Lenarčič, prendra fin le 30 juin 2014,

Tenant compte de la recommandation du Conseil permanent,

Décide de nommer M. Michael Georg Link Directeur du BIDDH pour une période de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2014.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1121
8 May 2014

FRENCH
Original: ENGLISH

999^e séance plénière

Journal n° 999 du CP, point 6 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1121
ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET AUTRES MODALITÉS
D'ORGANISATION DU SÉMINAIRE DE 2014
SUR LA DIMENSION HUMAINE

Varsovie, 12–14 mai 2014

Amélioration de l'efficacité de l'OSCE grâce au resserrement de sa
coopération avec les organisations régionales et internationales
compétentes

I. Ordre du jour

1. Ouverture du Séminaire
2. Séance plénière d'ouverture : interventions liminaires
3. Débat dans le cadre de quatre groupes de travail
 - Groupe de travail I : Engagements de l'OSCE relatifs à la dimension humaine dans le contexte de la coopération de l'Organisation avec les organisations régionales et internationales compétentes
 - Groupe de travail II : Fourniture d'une assistance et de services d'experts
 - Groupe de travail III : Collecte, traitement, échange et diffusion de données, de statistiques et d'autres informations
 - Groupe de travail IV : Meilleures pratiques pour la coopération entre l'OSCE et d'autres organisations régionales et internationales compétentes
4. Séance plénière de clôture : résumé des travaux et clôture du Séminaire

II. Calendrier et autres modalités d'organisation

1. Le Séminaire s'ouvrira le lundi 12 mai 2014 à 10 heures et s'achèvera le mercredi 14 mai 2014 à 18 heures.
2. Toutes les séances de la plénière et des groupes de travail seront ouvertes à l'ensemble des participants.
3. La séance plénière de clôture, prévue pour l'après-midi du 14 mai 2014, portera principalement sur les suggestions et recommandations concrètes visant à apporter des solutions aux questions examinées lors des séances des groupes de travail.
4. Les séances de la plénière et des groupes de travail se tiendront selon le programme de travail ci-après.
5. Un représentant du BIDDH présidera les séances plénières.
6. Les Règles de procédure de l'OSCE et les modalités des réunions de l'OSCE sur les questions relatives à la dimension humaine (Décision n° 476 du Conseil permanent) seront appliquées, *mutatis mutandis*, lors du Séminaire. En outre, il sera également tenu compte des lignes directrices pour l'organisation des réunions de l'OSCE (Décision n° 762 du Conseil permanent).
7. Les débats des séances de la plénière et des groupes de travail seront interprétés dans les six langues de travail de l'OSCE.

Programme de travail

Horaire des séances : 10 heures – 13 heures
15 heures – 18 heures

	Lundi 12 mai 2014	Mardi 13 mai 2014	Mercredi 14 mai 2014
Matin	Séance plénière d'ouverture	Groupe de travail II	Groupe de travail IV
Après-midi	Groupe de travail I	Groupe de travail III	Séance plénière de clôture